



## SOCIAL

# Derrière les retraites, l'obsession de la dette

**SANDRINE FOULON** ([URL:/USERS/SANDRINE-FOULON](#)) ET

**JEAN-CHRISTOPHE CATALON** ([URL:/USERS/JEAN-CHRISTOPHE-CATALON](#))

| 16/06/2021 |

**Emmanuel Macron a abandonné son projet d'un système de retraite universel, mais pas l'idée d'une réforme. Cette fois-ci, l'objectif est uniquement financier, pourtant, l'urgence est ailleurs.**

Le chef de l'Etat se fait désirer. Interrogé sur l'éventualité d'une réforme des retraites d'ici la présidentielle, lors de son déplacement dans le Lot le 3 juin

([url:https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/retraite/reforme-des-retraites-emmanuel-macron-envisage-un-nouveau-projet-de-reforme\\_4650851.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/retraite/reforme-des-retraites-emmanuel-macron-envisage-un-nouveau-projet-de-reforme_4650851.html)), Emmanuel Macron a répondu qu'il était « *trop tôt* » pour le dire. Seule certitude : si réforme il y a, « *ce ne sera pas la même* » que celle lancée en 2019, dont le principe était de passer à un système universel, avec en prime des économies via l'instauration d'un âge pivot.

Que pourrait être cette nouvelle réforme ? Accélération de la réforme Touraine, qui prévoit d'allonger progressivement la durée de cotisation à 43 ans, suppression des régimes spéciaux, ou même un report de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans : « *Rien n'est exclu* », a

lancé, laconique, le Président. Lui qui avait pourtant promis dans son programme de 2017 de ne pas toucher à l'âge de départ. Mais ça, c'était avant... Emmanuel Macron devrait se prononcer cet été sur de potentielles mesures qui pourraient être inscrites dans le budget 2022 de la Sécurité sociale voté à l'automne.

« *Quand on constate que si on ne fait rien il n'y aura pas de retraite à échéance de 2030, 2035, 2040, il est normal que toutes les hypothèses pour sauver le régime de retraites soient sur la table* », a tenté de plaider Christophe Castaner, sur France Inter le 9 juin

([url:https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-09-juin-2021](https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-09-juin-2021)).

Le chef de la majorité à l'Assemblée est allé un peu vite en besogne. Le lendemain, le Conseil d'orientation des retraites (COR), ([url:https://www.cor-retraites.fr/node/562](https://www.cor-retraites.fr/node/562)), publiait son rapport annuel et ses projections sont loin d'être catastrophistes.

## 2020, une exception

Certes, après un solde quasi à l'équilibre en 2019, le système a affiché un déficit de 18 milliards d'euros en 2020, soit 0,8 % du PIB, auxquels il faut retrancher 5 milliards versés par le fonds de réserve pour les retraites, portant le total à 13 milliards, soit 0,6 % du PIB. Dégradés, les comptes le sont tout de même moins que prévu : dans son rapport de novembre, le COR anticipait un déficit de 23,5 milliards d'euros.

Cette situation résulte d'une chute de 4 % des recettes due à la hausse du chômage et au recours massif à l'activité partielle qui ont réduit le montant des cotisations collectées. Les dépenses, elles, ont progressé de 1 % en volume. Les caisses des retraites sont donc exceptionnellement affectées par la crise, à l'image de l'ensemble des comptes de la France, le déficit public ayant, pour mémoire, plongé de 9,2 % en 2020, un niveau historique.

Quid de la suite ? Selon la norme comptable retenue concernant la participation de l'Etat employeur et les hypothèses d'évolution de la productivité du travail, les projections vont d'un retour à l'équilibre dès 2030 dans certains scénarios à un déficit constant sur les cinquante prochaines années.

« *Seule l'approche par le ratio de dépenses de retraite dans le PIB permet une lecture économique de la situation financière des retraites ; l'approche par le solde donne des résultats contrastés qui dépendent de la convention retenue* », prévient le COR.

## Tout est sous contrôle

Exprimées en pourcentage du PIB, les dépenses ont bondi à 14,7 % en 2020, mais, encore une fois, cela est dû à la chute du PIB (le dénominateur) et non à une explosion du montant des dépenses (le numérateur). Une fois cette parenthèse exceptionnelle refermée, le ratio devrait

revenir à son niveau pré-Covid, soit 13,7 %, et s'y maintenir sur la décennie, avant de décliner à partir de 2030 dans tous les scénarios réalisés par le COR, qui se veut rassurant :

*« Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population française, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070. C'était un résultat qui prévalait avant la crise sanitaire que nous traversons depuis début 2020. C'est un résultat qui demeure valable après-crise. »*

Ainsi, dire que le système est en péril ou au bord de la faillite n'a aucun sens. D'autant qu'il dispose d'un total de 133 milliards d'euros de réserves. Elles ont beau avoir baissé par rapport à 2019, elles demeurent à un niveau élevé et largement suffisant pour affronter des périodes difficiles comme l'année dernière. De plus, le patrimoine net des régimes par répartition (réserves - dettes), même s'il a fondu avec la crise, reste largement positif : + 70 milliards d'euros, soit 3,1 % du PIB.

## La dette, la dette, la dette...

En réalité, si l'exécutif veut faire des économies, c'est pour une raison simple : il veut à tout prix commencer à réduire la dette avant 2030. De ce point de vue, le ministre de l'Economie **Bruno Le Maire a toujours affiché clairement ses intentions** ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/budget-2021-malgre-crise-gouvernement-sentete-a-baisser-impots/00094048](https://www.alternatives-economiques.fr/budget-2021-malgre-crise-gouvernement-sentete-a-baisser-impots/00094048)). Cela fait des mois qu'il qualifie la réforme des retraites de « *nécessaire* », voire de ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/vrai-probleme-cest-degradation-niveau-de-vie-retraites/00094741](https://www.alternatives-economiques.fr/vrai-probleme-cest-degradation-niveau-de-vie-retraites/00094741))« *priorité* » ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/vrai-probleme-cest-degradation-niveau-de-vie-retraites/00094741](https://www.alternatives-economiques.fr/vrai-probleme-cest-degradation-niveau-de-vie-retraites/00094741)), pour redresser les comptes publics.

C'est le sens du programme de stabilité 2021-2027

([url:https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/04/14/presentation-du-programme-de-stabilite-2021-2027](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/04/14/presentation-du-programme-de-stabilite-2021-2027)) du gouvernement envoyé en avril à la Commission européenne. On y lit que la dette monterait jusqu'à 118,3 % du PIB en 2025, avant de commencer à baisser à partir de l'année suivante.

Pour ce faire, le gouvernement entend comprimer les dépenses publiques, en limitant leur hausse à 0,7 % par an en volume. Or, les dépenses de retraites, elles, augmentent d'environ 1,5 % par an. Sachant que celles-ci représentent un quart de l'ensemble des dépenses publiques, l'exécutif ne peut atteindre ses objectifs qu'en les baissant davantage et donc en prenant des mesures d'économies, comme l'augmentation progressive de l'âge légal, qui rapporterait 20 à 25 milliards d'euros.

Par ailleurs, l'exécutif est aussi sous la pression de la Commission européenne, qui poussait cet hiver pour que des engagements soient inscrits dans le plan de relance français

([url:https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/relance-la-france-veut-acceler-et-signer-une-treuve-avec-bruxelles-sur-les-sujets-qui-fachent-1310420#xtor=CS1-3046](https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/relance-la-france-veut-acceler-et-signer-une-treuve-avec-bruxelles-sur-les-sujets-qui-fachent-1310420#xtor=CS1-3046)), avant de tempérer face à la recrudescence de l'épidémie, selon les informations des *Echos*.

## « Le pire moment » pour augmenter l'âge de départ

Reporter l'âge légal pourrait en outre avoir des effets négatifs à court terme, notamment sur l'emploi. « *Cela crée un choc sur le marché du travail* », pointe Michaël Zemmour. « *Pendant quelques années, la concurrence entre les actifs se renforce, faisant augmenter le chômage.* »

Une telle mesure serait d'autant moins judicieuse que la crise n'est pas terminée. « *Etant donné l'état de la conjoncture, c'est le pire moment* », tranche l'économiste. « *Comme la réforme de 2010 avait été faite au mauvais moment* », rappelle-t-il. Apprendre des erreurs du passé c'est important...

Au-delà des considérations économiques, la mesure qui suscite l'unanimité syndicale contre elle – « *ce serait une folie !* » a tempêté le leader de la CFDT Laurent Berger – est injuste. Elle touche davantage les personnes qui ont commencé à travailler tôt et exercé des métiers pénibles que les cadres et les professions intellectuelles, entrés sur le marché du travail plus tardivement.

« *La durée de la retraite est déjà en train de se raccourcir, les gains d'espérance de vie ayant déjà été mangés par les réformes passées* », relève Michaël Zemmour. « *Sans nouvelle réforme, selon le scénario central du COR, il faudra attendre la génération 1973 pour retrouver une retraite de même durée que la génération 1949 (26,3 ans).* » Une mesure d'âge supplémentaire accentuerait donc cette tendance et pénaliserait ceux qui sont aujourd'hui à cinq ou dix ans de la retraite.

De plus, on sait depuis la réforme de 2010 qui a reporté l'âge de départ de 60 à 62 ans, que ce type de mesure a des effets concrets : explosion des arrêts maladie et des inaptitudes, multiplication des mesures d'âge dans les entreprises pour les faire partir... Aujourd'hui, nombre de personnes qui ouvrent leurs droits à la retraite ne sont déjà plus en emploi<sup>1</sup> ([url:#footnote1 w00shzx](#)). Dans cet entre-deux, ni en emploi, ni en retraite, les « NER » vivent de la solidarité familiale, de l'assurance chômage, du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou d'une pension d'invalidité ([url:https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/invalidite-et-minima-sociaux-quels-effets-du-passage-de-la](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/invalidite-et-minima-sociaux-quels-effets-du-passage-de-la)).

## Les effets du vieillissement sont plus que compensés

Surtout, le gouvernement viendrait accélérer une tendance qui est en réalité déjà à l'œuvre avec les règles actuelles. On l'a dit : en l'état, les dépenses vont baisser à partir de 2030.

Certes, d'un côté, la population vieillit. C'est d'ailleurs l'argument souvent avancé pour justifier une réforme des retraites. Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux en a fait la démonstration pas plus tard que ce lundi sur France Inter ([url:http://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-14-juin-2021](http://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-14-juin-2021)). « *La démographie fait qu'il y a maintenant beaucoup plus de retraités que d'actifs et donc il y a une question de quantité de travail* », a-t-il affirmé. C'est

pourquoi, « *comme beaucoup d'autres pays, il faudra augmenter l'âge de la retraite* », a-t-il estimé, précisant que cette mesure devrait faire l'objet d'un débat à la présidentielle car elle nécessite « *un mandat clair du peuple* ».

Effectivement, le nombre d'actifs pour un retraité va se réduire, passant de 1,7 aujourd'hui à 1,3 en 2070, pesant sur les dépenses. Mais, d'un autre côté, les effets du vieillissement « *seront contrebalancés* » par la baisse à venir des pensions par rapport aux revenus des actifs, précise le COR.

En effet, les pensions vont continuer d'augmenter, mais leur progression sera bien moins rapide que celle des salaires. Avec une pension nette moyenne de 1 546 euros par mois, un retraité perçoit aujourd'hui 63,8 % de ce que gagne un actif (2 439 euros de revenu d'activité net moyen). Ce ratio ne sera plus que 59 % dès 2030, et entre 39,6 % et 45,7 % en 2070.

Cette tendance est principalement due aux réformes de 1987 et 1993 qui ont indexé les droits et les pensions sur l'inflation et non plus sur les salaires. Ces derniers augmentant plus vite que les prix, et encore davantage en période de croissance, plus l'économie se porte bien, plus l'écart se creuse entre actifs et retraités.

## Qu'est-ce qu'un « niveau de vie satisfaisant » ?

En conséquence, le niveau de vie relatif des retraités va décliner. Actuellement, il est en moyenne 2,9 % supérieur à celui de l'ensemble de la population, ce que ne manquent pas de rappeler tous ceux qui veulent mettre les retraités à contribution. Mais dès 2025, il sera en dessous avant de décrocher plus nettement : 2,5 % inférieur à l'ensemble de la population en 2030 et entre 14 % et 22,8 % en 2039, selon les scénarios.

De ce constat, il est possible de tirer deux conclusions : soit cette tendance n'a rien de problématique, car le niveau de vie relatif des retraités français reviendrait à des niveaux observés chez nos voisins, comme le Royaume-Uni, l'Allemagne ou la Suède ; soit elle est alarmante, car cela signifie revenir au niveau des années 1980 en France.

« *Dans les comparaisons entre la France et les autres pays, on remarque que les seconds ont plus de retraites privées et plus d'inégalités entre les retraités* », souligne Michaël Zemmour.

Si la tendance n'est pas enrayée : « *Soit on va vers une privatisation partielle du système qui ne dit pas son nom, où ceux qui ont les moyens pourront compléter leur retraite par de l'épargne – c'est d'ailleurs l'objectif de la loi Pacte ; soit on va vers un déclasserement, une vague de régression sociale des retraités* », résume le chercheur.

Pour couper court à ce déclin, des solutions sont possibles. Michaël Zemmour a calculé qu'il fallait augmenter les cotisations de 0,2 point par an pour stabiliser les pensions à leur niveau actuel. Un compromis pourrait être de les laisser légèrement décrocher tout en rehaussant

les cotisations.

Parmi les objectifs assignés au système de retraite dans le Code de la Sécurité sociale

([url:https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042223818/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042223818/)) figure « *la solidarité entre les générations* », notamment par « *la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités* ». Qu'est-ce qu'un « *niveau de vie satisfaisant* » ? Voici une question qui mériterait un débat lors de l'élection présidentielle.

---

1. ([url:https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042223818/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042223818/)) Pour la génération 1946, 39 % de ceux qui ouvrent leurs droits à la retraite ne sont ni en emploi, ni en pré-retraite, selon la Drees ([url:https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-les-retraites-edition-0](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-les-retraites-edition-0)).

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel :(33) 03 80 48 10 25 - [abonnements@alternatives-economiques.fr](mailto:abonnements@alternatives-economiques.fr)). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr).

---